

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS DÉCHETTERIES

PROFESSIONNELS

Mise à jour : 16 janvier 2020
IMP:2.C.

Les élus des 16 communes de la CC2V ont décidé d'équiper les deux déchetteries d'un système de gestion des accès. Un lecteur de cartes permettra aux agents de déchetterie d'identifier les usagers. La mise en place de ce système répond à plusieurs objectifs, dont le principal est de réserver l'accès des déchetteries aux seuls administrés du territoire de la CC2V. Il vous garantira des conditions optimales d'accueil et de conseil.

PROCÉDURE D'ACCÈS :

Préalable : le demandeur de la carte s'engage à respecter le règlement en vigueur sur les déchetteries (affiché et disponible sur demande en déchetterie).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'entrée en déchetterie se fait seulement sur présentation de la carte d'accès. Vous devrez présenter votre carte à l'agent de déchetterie qui vous permettra l'accès si les conditions d'autorisation sont remplies. L'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type de déchets apportés.

La carte sera valable dans les deux déchetteries (Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte).

COMMENT OBTENIR LA CARTE ?

La CC2V fournira à chaque entreprise du territoire qui en fait la demande une carte d'accès.

La demande se fait :

- en remplissant le formulaire qui suit et en le renvoyant dûment complété,
- en joignant une copie de l'extrait K BIS / D1,
- en l'adressant au service Environnement de la CC2V.

Les déchetteries ne sont accessibles qu'aux professionnels du territoire de la CC2V ou qui disposent d'un justificatif de chantier réalisé sur le territoire (se renseigner auprès du service Environnement).

La carte d'accès sera envoyée, à l'adresse indiquée, dans un délai d'un mois environ après la réception de la demande complète.

TOUTE CARTE D'ACCÈS PERDUE ET REMPLACÉE SERA FACTURÉE
ATTENTION : les anciennes cartes à codes-barres ne seront plus valides.

Aucun accès sans carte n'est accepté depuis le 1^{er} janvier 2015.

Nous restons à votre disposition pour toute question : **03 44 96 31 00**
Les agents de déchetterie peuvent également vous renseigner.

DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES

Merci de remplir la demande en LETTRES CAPITALES

PROFESSIONNELS

(*) : Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

* Raison sociale : * Nom commercial :

* Statut juridique : Joindre une copie de l'extrait K BIS / D1

* SIRET : _] _] _] _] _] _] _] _] _]

* APE / NAF : _] _] _] _]

* Adresse :

* Code postal : _] _] _] _] * Commune :

* Date d'arrivée dans les locaux : / /

* Nom du dirigeant :

* Téléphone : Fax : Mobile : courriel :

Vous avez la possibilité de recevoir jusqu'à 5 cartes d'accès en fonction du nombre d'utilisateurs au sein de votre entreprise.

* Prénom NOM de l'utilisateur n°1 :

* Prénom NOM de l'utilisateur n°4 :

* Prénom NOM de l'utilisateur n°2 :

* Prénom NOM de l'utilisateur n°5 :

* Prénom NOM de l'utilisateur n°3 :

Fait à le / /

signature et cachet
de l'entreprise :

Document à retourner à l'adresse suivante :

Communauté de Communes des Deux Vallées
Service Environnement
9 rue du Maréchal Juin
60150 THOUROTTE

ATTENTION :
ne pas oublier de joindre
un **extrait K-BIS**

Cadre réservé à la CC2V - Date d'enregistrement :

n° de carte :

Personne effectuant la saisie :

Date d'envoi de la carte :